ORIENTATION

RÉTABLIR LE CYCLE DE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN

ENJEUX

Share The City entend mieux prendre en compte les cycles hydriques et réseaux hydrographiques, en cohérence avec la topographie et les bassins versants, de manière à :

Protéger l'eau comme ressource, en quantité et en qualité

- Recharge / protection des nappes (en cas de creusement ou d'excavation, limiter l'impact sur les nappes, ne pas freiner l'écoulement)
- · Dépollution des eaux de surface
- Adduction et rejets d'eau, épuration (infrastructures)

Utiliser la présence de l'eau pour maintenir la biodiversité en ville

- Intégration au maillage écologique (OS3)
- Protection des sols vivants / sols de qualité (OS1)
- Mise à ciel ouvert des cours d'eau
- Préservation et création de zones humides

Assurer la présence de l'eau en ville comme vecteur de qualité de vie : qualité paysagère, sociabilité, aspects ludiques, équipements liés à l'eau, etc.

Améliorer la résilience aux stress hydriques (sécheresses et inondations) lors d'événements climatiques extrêmes

- Diminuer de l'imperméabilisation des sols
- Limiter les risques liés aux aléas d'inondation
- Lutter contre les effets d'îlots de chaleur urbain (ICU)
- Valoriser l'eau de pluie

Diminuer les besoins en infrastructures de gestion des eaux pluviales par une gestion mieux intégrée

Intégrer les infrastructures de gestion et traitement de l'eau dans le tissu urbain

LIEN AVEC LE PRAS

Selon des modalités à définir, la modification du PRAS visera à :

- Spatialiser le maillage bleu, pour le renforcer et mieux le lier au maillage écologique
- Intégrer des prescriptions qui assurent la prise en compte des aléas d'inondation dans la morphologie urbaine
- Prévoir des mécanismes liés à l'encadrement de l'imperméabilisation, ceux liés à une meilleure infiltration, et ainsi améliorer la recharge des nappes, limiter les risques liés au ruissellement et aux crues
- Intégrer des prescriptions liées à la présence de l'eau dans l'espace public



OBJECTIF Encadrer l'usage du sol pour préserver le vivant

INTERRELATIONS ENTRE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES





























Ce que le PRAS prescrit en lien avec l'OS

PG 0.4 (maintien plans et cours d'eau)

PP ZIU/ZAPT (épuration)

PP ZAPT (utilisation du canal)

PP ZV/ZP (plans d'eau repris comme affectation)

PP Zforest (affectation espaces boisés et eaux)

Rien dans glossaire ni autres zones

Carte 3 (affectations - indication de plans d'eau de plus de 100 m²)

Adaptations à étudier pour atteindre l'OS

- Indiquer les lits majeurs, les cours d'eau sous pertuis et les possibilités de mise à ciel ouvert, zones de captage, sources (surimpression sur carte 3 en lien avec PG, carte de situation existante)
- Limiter les zones constructibles pour renforcer l'infiltration sur l'ensemble du territoire (PG)
- Limitation des zones constructibles pour prendre en compte des zones inondables et bords de cours d'eau (surimpression sur carte 3 et/ou PG)
- Limiter l'impact des constructions en sous-sol sur l'écoulement des nappes et régler les possibilités de forage (PG)
- Définir plan et cours d'eau + rives (Glossaire et carte 3), si nécessaire assortie d'une affectation (PP)
- Intégrer la gestion de l'eau dans les espaces non bâtis (PG)
- Proposer des zones de retenues/ tamponnage (surimpression sur carte 3 et/ou PG)
- Assurer la présence de l'eau dans l'espace public, améliorer le rôle récréatif/ paysager des équipements liés à l'eau (PG)
- Affecter le canal de manière plurifonctionnelle (activités économiques, récréatives, transport, fonctions écologiques...) (PP)

• ..